

Kananira Marc
Ex-capita-venderu
au service de Mr.

Bardiaux à
RUHENGERRI

Copie à Mr. le Commissaire de Police Ruhengeri
" à Monsieur Bardiaux à Goma (Agricom)
avec l'assurance de ma considération très
distinguée.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENGERRI.

Monsieur l'Administrateur,

Ensuite à ma lettre du 2 août 1958, adressée à Monsieur le Commissaire de Police qui est restée sans réponse, j'ai l'honneur de venir très respectueusement porter à votre connaissance que je suis victime de l'injustice de Mr. Loosbergh, employé de Mr. Bardiaux.

-Le 19-7-58 j'ai porté à la connaissance de Mr. Bardiaux que je suis haï par Mr. Loosbergh et je lui ai dit le motif.

-Le 19-7-58 à 4h.25 Mr. Loosbergh est venu chez moi avec fureur, il m'a demandé d'abord l'argent résultant de la vente des marchandises, lorsque je me mis à les compter, il me chasse du magasin en voulant taper sur moi. Je me suis sauvé et l'ai abandonné dans mon magasin, il y avait trois témoins oculaires. Entre temps je lui ai déclaré que je ne consentais pas à être contrôlé par lui car j'avais appris à l'avance ~~xxxxx~~ son aversion envers moi.

-Le 22-7-58 j'ai été chez Mr. le Commissaire pour lui soumettre mon cas, il m'a chassé sans m'avoir entendu.

-Le 25-7-58 Monsieur Loosbergh est venu faire mon inventaire et j'ai refusé. Sur ce, il est allé appelé Mr. le Commissaire qui est venu avec un policier. Mr. le Commissaire m'a forcé de faire les comptes et lui ayant déclaré que Mr. Loosbergh était mon ennemi, il m'a répondu qu'il y laisse un policier avant de faire mon inventaire. Directement Mr. Loosbergh et Mr. le Commissaire se dirigèrent à mon habitation à mon lusa et ne perquisitionnèrent. Après leur retour au magasin ils se mirent à faire mon inventaire malgré mon opposition et me déclarèrent ensuite un manquant de 4.617 frs.?

Je n'ai pas accepté ce manquant et dans la suite j'ai été chez Mr. le Commissaire pour lui expliquer la chose, mais il ne m'a pas laissé le temps et m'a renvoyé avec promesse de revenir avec Mr. Loosbergh lorsqu'il reviendrait à Ruhengeri. Plus tard, lorsqu'il revint à Ruhengeri, je me présentais pour palabrer mais celui-ci refusa.

Permettez-moi alors de vous demander ce qui suit:

- de ce qui précède je voudrais savoir si c'est possible d'être contrôlé par mon ennemi sans mon consentement?
- On est allé faire une perquisition chez-moi à mon absence. Comment ont-ils su que je devais nécessairement avoir un manquant avant qu'ils aient fait mon inventaire?
- Il y a des ^{vices} capitaux qui ont eu des manquants avant d'être payés. Pourquoi ont-ils refuser de marquer ces manquants dans l'inventaire, alors que j'avais prévenu Mr. le Commissaire avant le temps?
- Puisque j'avais affirmé ne pas avoir de déficit, pourquoi ont-ils placé immédiatement un autre capita-vendeur?
- Il a manifesté l'intention de me battre, pour ça j'ai pris la fuite et abandonné le magasin, Avait-il droit? -Bientôt après m'avoir chassé pourquoi s'est-il imaginé à faire signer ~~xxx~~ par son clerc et mon boy magasin comme quoi je n'avais abandonné l'argent non compté sur la table lors de ma fuite.
- J'ai 14.421 frs de commission avec la commission de réserve. Pourquoi m'ont-ils refusé sans m'expliquer le motif? Je suis chômeur pour le moment et je meurs de faim, est-ce que cette somme a-t-elle été consignée par mesure de prudence pour le prétendu manquant de 4.617 frs dont question plus haut???

Ruhengeri



3822

La présente est rédigée dans l'intention de vous témoigner l'injustice dont je suis l'objet de la part de mon patron immédiat, ainsi d'ailleurs que certains autres collègues du même établissement. Me serait-il permis de savoir ce que vous en pensez? J'ai été employé de Monsieur Loicq pendant plus de 10 ans, mais, jamais vu pareille chose.

Pour m'éviter des démarches inutiles au Parquet, j'ose espère Monsieur l'Administrateur que cette lettre sera examinée avec bienveillance et vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Kananira Marc.

